

## Avis

### Avis

Loi sur l'assurance maladie  
(L.R.Q., c. A-29)

#### **Règlements tarifaires relatifs aux biens et services visés au cinquième et ou septième alinéas de l'article 3 de la Loi**

##### **— Remplacements ou modifications**

Conformément à l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie, la Régie de l'assurance maladie du Québec donne avis, par la présente, des remplacements et modifications apportés, au cours de l'année civile 2010, aux règlements tarifaires relatifs aux biens et services visés au cinquième et ou septième alinéas de l'article 3 de la Loi sur l'assurance maladie, portant respectivement sur les appareils suppléant à une déficience motrice, les aides auditives et sur les services assurés afférents, lesquels ont été publiés sur le site Internet de la RAMQ.

*La secrétaire générale de la Régie  
de l'assurance maladie du Québec,*  
CHANTAL GARCIA

---

#### **Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (A-29, r. 7)**

Adresse du site internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/lois/tasdmsa.shtml>

Modification au règlement : annexe tarifaire remplacée, nouveau tarif :	Date d'entrée en vigueur :	1 <sup>er</sup> juillet 2010
	Date de publication sur le site Internet :	21 juin 2010

---

#### **Tarif des aides auditives et des services (A-29, r. 6)**

Adresse du site internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/regie/lois/taasa.shtml>

Modification au règlement : annexe tarifaire remplacée, tarif modifié :	Date d'entrée en vigueur :	1 <sup>er</sup> juillet 2010
	Date de publication sur le site Internet :	21 juin 2010
Modification au règlement : annexe tarifaire remplacée, tarif modifié :	Date d'entrée en vigueur :	1 <sup>er</sup> novembre 2010
	Date de publication sur le site Internet :	20 octobre 2010

**Tarif des aides auditives et des services (A-29, r. 6)**

Modification au règlement : annexe tarifaire remplacée, tarif modifié :	Date d'entrée en vigueur :	10 décembre 2010
	Date de publication sur le site Internet :	10 décembre 2010

55125

**Avis**

Loi sur l'assurance médicaments  
(L.R.Q., c. A-29.01)

**Liste des médicaments****— Changements apportés au cours de l'année 2010**

Conformément à l'article 60.3 de la Loi sur l'assurance médicaments, (L.R.Q., c. A-29.01), la Régie de l'assurance maladie du Québec donne par les présentes avis des changements apportés, au cours de l'année 2010, à la Liste des médicaments annexée au Règlement concernant la Liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments, édicté par l'arrêté numéro 2007-005, du 1<sup>er</sup> juin 2007, du ministre de la Santé et des Services sociaux.

*La secrétaire générale de la Régie  
de l'assurance maladie du Québec,*  
CHANTAL GARCIA

<b>Changements</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Date de publication</b>
Substitution visée à l'article 60.1	25 novembre 2009	26 janvier 2010
Fin de substitution visée à l'article 60.1	22 janvier 2010	26 janvier 2010
Substitution visée à l'article 60.1	14 janvier 2010	27 janvier 2010
Nouvelle liste (remplacement de l'annexe I)	1 <sup>er</sup> février 2010	29 janvier 2010
Fin de substitution visée à l'article 60.1	1 <sup>er</sup> février 2010	15 février 2010
Fin de substitution visée à l'article 60.1	5 février 2010	15 février 2010
Fin de substitution visée à l'article 60.1	5 février 2010	15 février 2010
Fin de substitution visée à l'article 60.1	23 février 2010	23 février 2010
Correction visée à l'article 60.2 (correction n° 1)	5 mars 2010	3 mars 2010
Substitution visée à l'article 60.1	26 février 2010	9 mars 2010
Modification n° 1	12 mars 2010	11 mars 2010
Substitution visée à l'article 60.1	12 mars 2010	30 mars 2010